

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 5 octobre 2020, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Sylvie Lévesque M. François Beaumont
 Mme Michelle Payette M. Philippe St-Jacques
 M. Arnold Holmes Mme Kim Bernatchez

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-RAG-6236

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Transfert de postes budgétaires
- 6.2 Adoption de nouvelles procédures de suivi de travail
- 6.3 Confirmation d'un montant à recevoir dû à la COVID 19

Adoptée.

2020-RAG-6237

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020 tel que présenté.

Adoptée.

2020-RAG-6238

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 10 683.57 \$ et la liste des comptes payés au montant de 12 218.53 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 30 septembre 2020 au montant de 125 781.40 \$ (incluant dépôts marge de crédit).

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 30 septembre 2020

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 170 925.70 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 721.38 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire au 30 septembre 2020.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour septembre 2020.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour septembre 2020.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Adoption du Plan global des Chantiers de la DUC (CDUC – Chantiers de la Déclaration d'Urgence Climatique)

La directrice présente au conseil une demande du GroupMobilisation afin que nous adoptions leur plan contre les changements climatiques (CDUC). Le conseil est sensible aux changements climatiques et est prêt à faire sa part pour contrer ce phénomène. Par contre, le plan proposé est trop drastique et pointu pour l'instant puisque certaines exigences dans ce plan ne sont pas réalisables à court terme. Le conseil est donc sensible et prêt à faire certains changements, mais n'adoptera pas ce plan pour l'instant dû aux exigences extrêmes incluses dans ce plan.

2020-RAG-6239

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION DE SIGNALISATION PRÈS DE L'USINE MATRA INC.

CONSIDÉRANT QUE l'usine est située dans une zone de 90km/h et qu'il y a une courbe et une côte juste avant;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de camions lourds sortent et entrent à l'usine MATRA Inc. (723, Route 105) ce qui apporte beaucoup plus de risques d'accident;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est toujours notre priorité et que pour l'instant, la signalisation sur place est très minime et pas très

visible donc, très dangereux si un véhicule arrive à 90 km/h et qu'un camion lourd sort en même temps de cette cour;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc demande au Ministère des Transports de faire l'installation de signalisation visible et présente afin d'éviter qu'un grave accident se produise lors de l'arrivée ou du départ d'un camion lourd et qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec pour appui.

Adoptée.

2020-RAG-6240

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – REDDITION DE COMPTES

ATTENDU QUE la Municipalité de Bois-Franc a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu que le conseil de Bois-Franc approuve les dépenses d'un montant de 25 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

2020-RAG-6241

RÉDUCTION DU COÛT DE LOCATION DE LA CUISINE POUR LA TDSVG

CONSIDÉRANT QUE plusieurs agriculteurs ont eu un surplus de produits et que ceux-ci ont offert de les donner afin d'aider les gens dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE la TDSVG doit faire la transformation des produits avant de les remettre à des œuvres de charité;

CONSIDÉRANT QUE la TDSVG est un organisme à but non lucratif et que le but de leur démarche est d'aider des gens dans le besoin à se nourrir;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de ne facturer que la moitié du coût habituel pour la cuisine et ainsi faire aussi notre part pour aider les gens dans le besoin.

Adoptée.

2020-RAG-6242

APPUI AU PROJET D'AMÉLIORATION ET DE RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE LA MAISON DE LA CULTURE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT le coût du projet présenté par la Maison de la Culture pour l'amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau a augmenté de façon significative;

CONSIDÉRANT QUE ce projet entre dans l'une des priorités d'interventions de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déjà obtenu du financement supplémentaire pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité d'aménagement et de développement de la MRC Vallée-de-la-Gatineau lors de la rencontre tenue le 1^{er} septembre 2020 dans ce dossier;

CONSIDÉRANT la demande d'appui demandée par la MRCVG à toutes les municipalités dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Bois-Franc appuie la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau dans la recherche de financement supplémentaire pour le projet d'amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Adoptée.

2020-RAG-6243

DEUXIÈME VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'effectuer le deuxième versement de la quote-part pour la Sûreté du Québec au montant de 15 886 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Suivi bacs de compost (bacs bruns)

La directrice générale mentionne que la MRC a prévu de livrer les bacs bruns dans toutes les municipalités au courant du mois d'octobre. Comme la MRC a dû faire l'achat de tous les bacs en même temps afin d'avoir un meilleur prix et que celle-ci n'a pas d'endroit pour les entreposer, ils doivent faire la livraison immédiatement même si la collecte ne commencera pas cette année. Ils nous ont mentionnés qu'il y aura beaucoup de publicité pour avertir les gens de ne pas les utiliser tout de suite.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois d'août 2020.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conseil en bref - MRCVG

La directrice générale présente au conseil le conseil en bref de la séance du conseil de la MRCVG du 18 août 2020.

2020-RAG-6244

TRANSFERT DE POSTE BUDGÉTAIRE

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu de procéder aux transferts de postes budgétaires suivants :

De :	02.220.00.721	Bornes sèches et schéma	2 000 \$
Vers :	02.220.00.442	Entente incendie	2 000 \$
De :	02.701.20.447	Achat centre conditionn...	1 000 \$
Vers :	02.130.00.421	Assurance	1 000 \$
De :	02.701.20.640	Génératrice	5 000 \$
Vers :	02.320.00.649	Signalisation	5 000 \$
De :	02.701.50.454	Formation camp de jour	3 500 \$
Vers :	02.130.00.421	Assurances	500 \$
Vers :	02.130.00.419	Services professionnels	2 000 \$
Vers :	02.320.00.649	Signalisation	1 000 \$

Adoptée.

2020-RAG-6245

ADOPTION DE NOUVELLES PROCÉDURES DE SUIVI D'EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons aucune procédures pour le suivi des employés;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité où nous aurions un problème avec un employé qui est à l'emploi depuis longtemps, nous n'aurions aucune option pour démontrer le manque de l'employé;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu d'adopter de nouvelles procédures afin de faire un bon suivi lorsqu'il y a une problématique avec un employé et qu'à l'intérieur de ces procédures, il y aura des étapes menant à un congédiement s'il n'y a aucun changement de la part de l'employé en faute.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Montant à recevoir pour Covid-19

La mairesse mentionne au conseil qu'elle a reçu un téléphone de M. Bussière lui mentionnant que nous recevrons un montant de 21 582 \$ pour les pertes de revenus causé par la Covid 19. Ce montant peut être utilisé dans le budget courant de cette année ou pour le prochain budget, c'est à la municipalité de déterminer ses besoins.

2020-RAG-6246

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale